

Sujet : [INTERNET] Société BIO8 à MASNIERES - Observations

De : f_scherpereel@orange.fr

Date : 03/10/2021 09:54

Pour : pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr

Veuillez trouver ci-joint mes observations concernant le projet Bio8 à Masnières.

Bonne réception.

François Scherpereel

--

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

<https://www.avast.com/antivirus>

—Pièces jointes:—

Bio8 - Observations F Scherpereel.pdf

30 octets

Projet d'unité de méthanisation Bio8 à Masnières

Questions et observations

Point de vue résumé

Sur la forme, le dossier présenté par la SAS Bio8 comporte des lacunes dont l'importance ne devraient pas permettre une prise de décision motivée : absence totale de détail du volet financier, absence de détail des modalités juridiques des échanges prévus entre Bio8 et ses partenaires, tant amont qu'aval et surtout absence de bilan environnemental de l'opération alors même que le groupement se présente comme soucieux de "s'inscrire dans la transition agro-écologique".

Sur le fond, il apparaît au vu des retours d'expériences (comme du bon sens le plus élémentaire) que la méthanisation trouve tout son sens pour exploiter sur place les déchets d'une activité agricole telle que l'élevage (et dans le mesure où cette activité n'entraîne pas elle-même la consommation de maïs cultivé sur d'anciens prés qui ont été labourés, ou d'OGM importés). A contrario, la justification des unités telles que celle projetée par Bio8, qui nécessite notamment la mise en culture de CIVE (à hauteur de près de la moitié des intrants) et de nombreux transports, et qui comporte surtout le risque de privilégier la production de gaz aux dépens de l'alimentation humaine, le tout sans aucune garantie d'un quelconque bilan environnemental positif, relève de la seule justification financière, faussée par la tarification d'achat du gaz et une réglementation où l'influence des lobbies n'est contrebalancée par aucun contre-pouvoir.

Rappel des chiffres-clés du projet :

Capacité de traitement max : 99 t/j

Capacité de traitement moyenne : 71,4 t/j ((26050 t/an)

Capacité de production de biogaz : 250 Nm³/h

CA annuel prévisionnel 2 à 2.4 Millions d'euros

Tableau des apports (CERFA 15679) :

La liste des matières entrantes sur le site actuellement envisagée est la suivante :

BIOMASSE	TONNAGE (Tonnes/an)	
CIVE	5800	
Fumiers, lisiers, effluents d'élevage, internes	3000	(fumiers/lisiers de bovins,)
Déchets de céréales	2200	(issues de silos)
Déchets IAA	3600	(pulpes de betterave, déchets de fruits, son de riz , feuilles et racines d'endives...etc.)
Ensilages	6000	(herbe + maïs)
Lactosérum	45	
TOTAL	26045	

Questions à la lecture du dossier

Référence document	Sujet	Question
CERFA 15679 page 8 Rejets liquides	Pas d'eaux résiduaires. Seules les eaux pluviales propres sont rejetées au fossé.	Quel fossé ?
Dossier ICPE Demande d'enregistrement Page 9	Capacité de production de biogaz : 250 Nm ³ /h	Absence de glossaire dans le dossier.
Dossier ICPE Demande d'enregistrement Page 24	Stockage déporté n° 3 (Gouy)	Situé à quelques dizaines de mètres d'habitations. Un simple talus de rétention est-il suffisant ?
Dossier ICPE Demande d'enregistrement Chapitre 8 Page 87 et suivantes	Courriers d'autorisation des propriétaires	Les courriers mentionnent la remise en état du site en fin d'exploitation. Quelles sont les garanties financières associées ?
Notice de présentation du projet	Désignation des bâtiments et simulations de vues en perspective	Les plans figurant en fin de notice n'indiquent pas la référence des différents bâtiments. Les vues en perspective proposées sont celle d'un automobiliste circulant sur la D644. Une simulation de ce que verront les habitants de Masnières, si elle risquait d'être moins avantageuse, aurait été plus pertinente.
Annexe 11 Plan masse	Compteur eau et électricité Canalisation gaz	Le plan mentionne un compteur d'eau à l'entrée du site, mais pas d'arrivée électrique...? Pas de trace de canalisation gaz sortant du site... Le plan ne comporte aucune indication altimétrique exploitable, à commencer par l'altitude du terrain naturel existant. Les niveaux après travaux figurant sur le plan sont inexploitable.
Annexe 12 Plans masse des stockages	Talus de rétention	Efficacité par rapport à l'environnement immédiat...?

Référence document	Sujet	Question
Annexe 13 Localisation des fermes associées		Au vu du plan, on cherche vainement la justification de la position géographique de l'unité de méthanisation projetée. Quid de la position de l'unité de méthanisation par rapport à l'optimisation de l'ensemble des flux logistiques projetés ?
Annexe 14 Plan cadastral		Même remarque que pour le plan masse concernant les informations altimétriques. Leur absence ne permet pas d'évaluer l'impact visuel du projet depuis la commune de Masnières, qui est en co-visibilité directe.
Annexe 18 Business plan	Tableau financier	<i>Peut-on imaginer que les banques se satisferont d'un tableau pareil pour participer à hauteur de près de 5 millions d'euros au financement du projet ?</i>
Etude préalable épandage Annexe A	Page 24 - Exploitations partenaires	Le document mentionne "15 exploitations sur 18 en système grandes cultures uniquement et 3 exploitations en système polyculture-élevage", alors que le tableau qui suit le texte ne fait état que de 2 exploitations polyculture-élevage.
Etude préalable épandage Annexes D et E	Conventions réciproques de réception et de livraison de digestat Courriers de dénonciation	18 conventions réciproques et 11 courriers de dénonciation Il s'agit donc pour la plupart des intervenants d'une substitution de l'épandage actuel de boues par le digestat, avec une résiliation par simple courrier...? On ne peut que s'étonner de modalités de résiliation des engagements existants aussi aussi peu contraignantes.

Observations thématiques

Des absents de marque

GRDF est mentionné trois fois dans le dossier CPE de demande d'enregistrement sans qu'aucune information pertinente concernant le projet ne soit apportée. Le site de GRDF (<https://www.grdf.fr/acteurs-biomethane/vente-biomethane>) fait état de tarifs d'achat compris entre 64 et 95 euros le Mwh, éventuellement assortis de primes d'intrants comprises entre 5 et 39 euros/MWh (soit 64 à 134 euros/KWh), que l'on pourra utilement comparer aux tarifs pratiqués pour le consommateur final. Pour comble, le réseau de gaz existant et le raccordement du projet à celui-ci ne figurent même pas sur les plans produits par le demandeur. De même, pour ce qui concerne le réseau électrique : la présence de l'existant et le raccordement à celui-ci ne figurent sur aucun plan.

Aucun bilan environnemental du projet, alors que c'est un des motifs vertueusement annoncés pour justifier le projet, et alors que le site de l'ADEME fournit des outils d'évaluation gratuits : <https://www.optigede.ademe.fr/methanisation>

Les ensilages d'herbe et de maïs sont à considérer comme des CIVE (cf RAGT semences de méthanisation en annexe 5). C'est donc 11500 tonnes sur les 26045 tonnes du projet, soit 44% des intrants qui seront des CIVE. Comme l'indique l'extrait du rapport ci-dessous, établi par le WWF dans le cadre d'une étude menée conjointement avec différents organismes parmi lesquels GRDF et l'ADEME en mars 2020, le risque de voir les CIVE concurrencer les cultures alimentaires existe (voir également les documents annexes).

Sans être intégrées au décret n°2016-929, il n'existe aujourd'hui pas de limitation sur l'utilisation des CIVE. Les conditions économiques associées à l'agriculture / élevage d'une part et à l'énergie d'autre part, ainsi que les contextes spécifiques aux territoires (et notamment leur spécialisation) peuvent fortement influencer les logiques de production des agriculteurs. Selon ces dernières, un risque de voir les CIVE concurrencer les cultures alimentaires existe.

Avec 44% d'intrants sous forme de CIVE, le dossier n'apporte aucune information permettant d'affirmer l'absence de ce risque.

Toujours selon ce même rapport, il semble important que les digestats soient épandus sur les parcelles d'où proviennent les intrants. Si on peut supposer que c'est le cas pour les actionnaires du groupement, ce n'est pas pour les autres apporteurs.

Aucune précision sur les modalités de la chaîne logistique

- Quelles sont les conditions dans lesquelles les intrants sont apportés (contrats, tarifs, etc) ?
- Quelles sont les conditions dans lesquelles les digestats sont repris (modalités financières notamment) ?
- Quels sont les coûts de culture des CIVE ?
- Quels sont les coûts de transport ?
- Quels sont les coûts d'épandage ?
- etc.

Business plan lacunaire

Le volet juridique et financier du projet est scandaleusement pauvre, à commencer par les conditions de vente de la production de gaz :

- A qui ?
- Sur la base de quel contrat ?
- A quel tarif ?
- Quelles sont les aides associées au projet (investissement et fonctionnement) ?

Aucune évaluation du projet sur le plan financier n'étant possible avec les informations fournies dans le dossier, quelle est la banque qui accepterait de financer près de 5 millions d'euros sur la base des chiffres figurant dans le dossier ?

Panneaux photo-voltaïques.

Le dossier fait mention de tels panneaux sans autre information sur leur destination (usage interne à la structure uniquement, revente sur le réseau, et dans ce cas, quelles en sont les conditions ?).

Annexes

- Annexe 1 : "Produire de l'énergie plutôt que nourrir : comment le lobby du gaz « vert » transforme l'agriculture française" (bastamag.net)
- Annexe 2 : "Méthanisation, préférez le fumier" (ADEME)
- Annexe 3 : "La méthanisation : une usine à gaz !" (Bretagne vivante.org)
- Annexe 4 : "On ne peut pas faire porter la responsabilité des ravages du capitalisme aux paysans" (Reprendre la Terre aux machines).
- Annexe 5 : RAGT semences - Choisir sa CIVE

Le 2 octobre 2021

François Scherpereel

f_scherpereel@orange.fr

<https://www.bastamag.net/methanisation-lobby-gaz-vert-biogaz-agriculture-energetique-alimentaire>

26 février 2020

Produire de l'énergie plutôt que nourrir : comment le lobby du gaz « vert » transforme l'agriculture française

Les entreprises gazières aux commandes

GrDF, filiale à 100 % d'Engie, joue un rôle prééminent dans cet engouement pour le biogaz. Pour le comprendre, direction les Hauts-de-France, où la course à la construction de méthaniseurs bat son plein. La région annonce multiplier par quinze sa production de biogaz d'ici 2030 [7]. Elle compte aujourd'hui moins de 100 unités de méthanisation, mais annonce sous dix ans « *plusieurs milliers d'installations agricoles et des millions de tonnes d'intrants* ».

L'installation de 1000 méthaniseurs en Hauts-de-France supposerait déjà d'en positionner un tous les cinq kilomètres ! Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) adopté en janvier 2019 souligne que « *les impacts environnementaux peuvent être nombreux et significatifs* ». Une annexe précise que « *cet objectif repose sur les "dires d'experts" de GrDF* » et pourrait être revu à la baisse.

Cet objectif repose sur des "dires d'experts" dont de **GRDF** (Gaz Réseau Distribution France) qui sur la base d'études prospectives internes, a des objectifs très ambitieux et dit pouvoir les atteindre grâce à uu contexte régional très favorable (tant pour l'offre en déchets méthanisables que pour la demande, grâce à la présence importante du réseau de gaz)

Extrait du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) adopté en janvier 2019 par les Hauts-de-France.

« *C'est un aveu* », estime André Murawski, conseiller régional apparenté au groupe des Indépendants. « *En clair, ce sont les gaziers qui ont fait la politique de la Région des Hauts-de-France en matière de méthanisation.* » Le site de la Haute autorité à la transparence de la vie publique [confirme](#) un lobbying très actif de GrDF en la matière. L'entreprise a consacré entre 500 000 et 700 000 euros, entre juillet 2017 et décembre 2018, pour défendre le développement des gaz verts, en particulier la méthanisation agricole.

Parmi les types d'actions figurent l'organisation de « *discussions informelles* » ou la transmission de « *suggestions afin d'influencer la rédaction d'une décision publique* ». Derrière GrDF, c'est toute la filière gaz qui pousse dans le même sens : [Engie](#) et sa filiale [GRTgaz](#), les lobbies [Coénove](#), association professionnelle du secteur, et [France gaz renouvelables](#).

Des seuils relevés par la législation, pour favoriser les projets industriels

Cette influence s'est traduite dans un décret signé en juin 2018 par Nicolas Hulot, alors ministre de la Transition écologique et solidaire, juste avant son départ du gouvernement [8]. Ce décret a relevé de 30 à 100 tonnes de matières traitées par jour le seuil des installations

classées. *« Désormais, seules les unités au-dessus de 100 tonnes par jour de matières entrantes relèvent du régime d'autorisation en installation classée et doivent faire l'objet d'une enquête publique et administrative, souligne l'universitaire Daniel Chateigner. Avant, faire accepter un projet au-dessus de 30 tonnes d'intrants par jour était plus difficile ».*

100 tonnes par jour, soit plus de 36 000 tonnes par an. *« Le gouvernement met le curseur très haut, alors même que les projets à la ferme sont plutôt entre 5000 et 10 000 tonnes annuelles »*, observe Daniel Chateigner. Ce relèvement de seuil favorise donc les grandes unités de méthanisation. Selon les calculs du chercheur, le prix moyen d'un méthaniseur en France est passé de 1 ou 2 millions d'euros, à 5 à 10 millions aujourd'hui [9].

« Nicolas Hulot a été en permanence soumis à des pressions terribles. En relevant le seuil à 100 tonnes, tous les méthaniseurs passent comme une lettre à la poste », confirme René Louail. *« Il est évident que ce relèvement de seuil des installations classées s'est fait à la demande d'industriels pour faire en sorte d'être le moins dérangé dans le développement d'importants méthaniseurs »*, appuie le sénateur écologiste Joël Labbé.

« 760 000 euros de subventions publiques par emploi »

Le soutien sans faille de l'État à la filière méthanisation se traduit non seulement dans la réglementation, mais aussi par des aides financières. Outre des aides de l'Ademe – qui représentent jusqu'à 20 % de l'investissement –, des subventions régionales ou départementales peuvent s'ajouter. Une SARL en Ille-et-Vilaine, par exemple, a investi 2,4 millions d'euros dans son unité de méthanisation. Elle a bénéficié de 470 000 euros de subventions publiques dont 300 000 euros de l'Ademe, 120 000 euros de la région Bretagne et 50 000 euros du département d'Ille-et-Vilaine [10] ! *« On est à environ 760 000 euros de subventions par emploi direct »*, estime Daniel Chateigner qui s'appuie sur la base de données de son collectif. *« C'est du délire ! Nos impôts financent la construction de méthaniseurs qui vont devenir la propriété privée d'agriculteurs ou de grands groupes. »*

Interrogé sur ces chiffres, ni le ministère de l'Agriculture, ni le ministère de la Transition écologique et solidaire n'ont donné suite à nos demandes. L'Ademe nous a répondu qu'ils ne disposaient pas de données disponibles à ce jour, alors même qu'il s'agit de dizaines de millions d'euros de fonds publics.

« Les citoyens et habitants d'une commune devraient avoir une transparence complète sur les tenants et aboutissants des projets, et ce n'est jamais le cas », observe Jean-Marc Thomas, paysan dans les Côtes d'Armor, département où le projet de méthaniseur situé sur la commune de Plouha fait l'objet de vives tensions entre agriculteurs et riverains. Raccorder une unité de méthanisation au réseau de gaz existant peut aussi être coûteux, car il faut parfois des kilomètres de raccordement. *« Le coût est de 100 000 euros du kilomètre. Qui paie ? Quelles subventions publiques ? »*, interroge t-il. Aucune des autorités publiques sollicitées n'a donné suite à nos demandes d'éclaircissement.

Un tarif de rachat garanti par l'État très élevé

Un tarif d'achat de l'électricité ou du gaz produit, garanti au minimum sur quinze ans, a également été mis en place, dans un contexte où Engie et Total Direct Energie figurent parmi les rares entreprises à fournir du gaz « vert » en France. *« Un contrat est signé entre le porteur de projet et GrDF (ou l'une de ses filiales) avec un prix de rachat trois fois supérieur au prix*

du gaz pour le consommateur lambda », poursuit Jean-Marc Thomas. « Combien de temps l'État va-t-il pouvoir garantir ce prix de rachat ? »

Ses inquiétudes sont fondées sur les chiffres communiqués par GrDF lors du Salon international de l'élevage. Le total des contrats signés et projets de contrats représenteraient une enveloppe budgétaire nationale de 18 milliards d'euros. Or Bercy aurait arbitré pour garantir un total de 8 milliards d'euros. Que se passera t-il pour les agriculteurs déjà engagés dans ces investissements si l'État les abandonne en cours de route ?

Alors que le gouvernement se montre aujourd'hui incapable de garantir un prix de revient sur les aliments produits par les agriculteurs (notre [précédente enquête](#)), il sécurise l'activité agricole sur une activité annexe, à savoir la production d'énergie. « *S'il faut entrer dans des projets non agricoles pour continuer à vivre sur sa ferme, cela signifie que l'on renonce à rémunérer les productions alimentaires. C'est inquiétant* », alertait un paysan dès 2013, lors d'un colloque sur la méthanisation agricole. Sept ans après, René Louail confirme cette inquiétude. « *Je ne suis pas contre la méthanisation, mais pas pour celle qui fait des ravages. Il nous reste la pression de celles et ceux qui veulent une autre agriculture.* »

Sophie Chapelle

https://fondschaleur.ademe.fr/methanisation/?gclid=EAIaIQobChMIqI6Dpqn38gIVCPIRCh1b0ALvEAMYASAAEgKIYvD_BwE&gclidsrc=aw.ds

Sur le site de l'ADEME

« Méthanisation, préférez le fumier »

Les avantages

- une double valorisation de la matière organique et de l'énergie ; c'est l'intérêt spécifique à la méthanisation ;
- une diminution de la quantité de déchets organiques à traiter par d'autres filières ;
- une diminution des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture et par substitution à l'usage d'énergies fossiles ou d'engrais minéraux ;
- une limitation des émissions d'odeurs du fait de digesteur hermétique et de bâtiment clos équipé de traitement d'air.

Des conditions

Le choix de la méthanisation nécessite de prendre soin des points suivants lors de la conception du projet :

- s'assurer que les déchets entrants prévus seront disponibles sur la durée ;
- vérifier la valorisation énergétique possible du biogaz : valorisation chaleur sur site en cas de cogénération, injection possible ou non dans le réseau de gaz naturel ;
- non concurrence de la méthanisation avec les filières locales de compostage et alimentation animale ;
- le besoin de transparence territoriale pour la meilleure intégration locale du projet ;
- prendre en compte les besoins de l'agriculture locale pour la valorisation agronomique du digestat ;
- selon la valorisation choisie pour le biogaz, la mise en place de traitements adaptés de celui-ci ;
- disponibilité suffisante de capitaux pour investir dans l'installation ;
- faire intervenir des professionnels reconnus, comme par le Label Qualimétha.

<https://www.bretagne-vivante.org/Actualites/La-methanisation-une-usine-a-gaz-!-Bretagne-Vivante-incite-les-agriculteurs-et-les-collectivites-a-ne-pas-investir-dans-des-unites-de-methanisation-prejudiciables-a-l-environnement-mais-aussi-au-metier-d-agriculteur>

mardi 22 mai 2018

La méthanisation : une usine à gaz ! Bretagne Vivante incite les agriculteurs et les collectivités à ne pas investir dans des unités de méthanisation préjudiciables à l'environnement, mais aussi au métier d'agriculteur

Bretagne

Utiliser le procédé biologique naturel de la méthanisation pour produire de l'énergie, l'idée semble belle sur le papier. Sauf qu'en réalité, passée à une échelle industrielle, elle génère des déséquilibres environnementaux et de nouvelles contraintes financières sur le monde agricole. Malgré des expérimentations peu concluantes ces dernières années, la France prévoit la construction de 1 500 usines de méthanisation d'ici 2020, dont plus de 100 en Bretagne. Explications.

Tout d'abord, la méthanisation, qu'est-ce que c'est ? Il s'agit d'un processus de transformation biologique, par différentes bactéries, des molécules de carbone plus ou moins complexes qui composent la matière organique. En gros, on apporte au méthaniseur des matières carbonées (agricoles, agro-alimentaires, boues de stations d'épuration...), et leur transformation produit de l'énergie. En théorie, cela semble être une solution miracle pour produire de l'énergie tout en supprimant les déchets.

Malheureusement, en réalité, **ce procédé qui semblerait écologique, s'avère être une fausse bonne idée, néfaste pour l'environnement.** Elle incite en effet à produire ces déchets de manière toujours plus intensive pour rentabiliser les installations. Il s'agit alors d'un modèle ultra-productiviste, qui génère une surproduction agricole, des pollutions des eaux et des nuisances diverses (émanations d'odeurs et pollution de l'air, perte de vie dans les sols). De plus, en France, des OGM sont aujourd'hui autorisés dans le cadre de la méthanisation.

« Ce n'est pas avec la méthanisation qu'on va régler le problème des algues vertes en Bretagne, car les excès d'azote ou de phosphore ne sont pas réduits, explique Claude Poupon, administratrice de Bretagne Vivante et cultivatrice bio. De plus, c'est une façon de demander aux agriculteurs de gérer, par exemple, le problème des boues de stations d'épuration, en les leur transférant. Car, oui, à un moment ou un autre, ces « déchets de déchets », hyperconcentrés, vont finir sur la terre agricole. Et après, on va encore dire que ce sont les paysans qui polluent ! »

La méthanisation n'est pas bonne pour l'agriculture car elle contribue à la dégradation des sols. Les productions agricoles devraient retourner au sol et contribuer à l'enrichir pour qu'il reste vivant. Et non pas servir de carburant pour être transformées en méthane.

*« La méthanisation est un procédé gérable à l'échelle domestique, pas à l'échelle industrielle, ajoute la cultivatrice. On en vient à demander aux agriculteurs de produire de quoi alimenter les méthaniseurs en ayant recours à des cultures dédiées à cet usage (herbe, colza...). Or les **agriculteurs sont là pour produire des aliments pour les hommes, pas pour produire des carburants**. Plutôt que de chercher quoi faire du surplus de production, ne faudrait-il pas mieux prendre le problème à la source et se demander comment produire moins de déchets ? »*

De plus, la méthanisation est une cause supplémentaire d'endettement pour les agriculteurs, qui augmente la dépendance au modèle intensif voire les amène à changer de métier pour devenir énergi-culteur.

Par ailleurs, ces usines à gaz sont à risque d'accidents (explosions ou risques sanitaires) et donc de pollution.

Concrètement, quelles sont les solutions ? Plusieurs pistes sont à explorer :

- Une vraie réflexion sur l'énergie, suivie de mesures à prendre. Il est ainsi nécessaire, à l'échelle collective et individuelle, de réduire la surconsommation d'énergie, en commençant par **lutter contre le gaspillage énergétique** (éclairage nocturne par exemple) **et apprendre une meilleure gestion de l'énergie**.
- Des mesures à prendre également concernant **les déchets** domestiques mais aussi industriels : les recycler c'est bien, mais en produire beaucoup moins, c'est mieux.
- Au lieu d'inciter au développement d'usines à gaz pour produire de l'énergie, privilégier la conception de solutions simples et faciles à entretenir et **inciter les industriels et entreprises à produire leurs propres énergies**, sans s'appuyer sur la terre agricole pour fournir un gaz potentiel, coûteux pour tous et dont les déchets sortants sont de véritables polluants.
- **Privilégier des filières énergétiques moins polluantes** car moins intensives, et privilégier toute solution réfléchie en fonction de nos vrais besoins et non selon des critères purement financiers (ex. : petit éolien domestique, solaire domestique, petite hydro-électricité, etc.).

En bref, ne jouons pas les apprentis-sorciers et appliquons des solutions à taille humaine. **L'agriculture, en particulier, ne peut pas être dépendante des fonds privés. Au-delà des problèmes environnementaux que cela pose, c'est un trop grand risque pour l'humanité.** Aujourd'hui, nous pouvons, si nous le voulons, réduire notre surconsommation énergétique. Mais on ne peut pas, et on ne pourra jamais, se passer de manger !

Gwénola Kervingant,

Présidente de Bretagne Vivante

Modèle agricole : « On ne peut pas faire porter la responsabilité des ravages du capitalisme aux paysans »

par [Nolwenn Weiler](#) 7 septembre 2021



Pour en finir avec le modèle agricole industriel, les alternatives paysannes ne suffisent pas. Des membres de la coopérative agricole l'Atelier Paysan expliquent pourquoi dans un ouvrage récent, *Reprendre la terre aux machines*. Entretien.

Basta ! : « L'escalade technologique permanente assure la dépossession et l'élimination des agriculteurs », dites-vous. Mais les machines – tracteurs, faucheuses, charrues, etc. – n'ont-elles pas aussi permis de libérer les agriculteurs de tâches ardues qu'impose le travail de la terre ?

Hugo Persillet [1] : Nous ne sommes pas opposés aux machines en soi. Nous sommes une coopérative de paysans, nous en fabriquons nous-mêmes et savons bien qu'un certain degré de mécanisation est évidemment nécessaire, surtout si on veut installer un million de paysans comme nous le disons dans notre livre-manifeste. Mais nous contestons le besoin de machines conçues sans les usagers, dont le but est de se passer du travail paysan.

Nous sommes partis du constat de l'échec total de l'industrialisation de l'agriculture qui a fait disparaître une classe sociale dans sa quasi-intégralité : les paysans. De nombreux autres métiers ont disparu, des savoir-faire ont été perdus. L'industrialisation de l'agriculture, c'est aussi un échec au niveau de l'entretien des territoires, de la préservation des écosystèmes et au niveau de la santé publique. Et en plus on ne réussit même pas à nourrir tout le monde ! Or,

quelle est la place de la machine dans cette industrialisation ? Elle est centrale. Contrairement à ce que l'on pourrait spontanément penser, la machine n'est pas neutre. Elle rend l'obligation de monoculture implacable et elle est indissociable d'une forte précarisation des femmes et des hommes qui n'auront souvent pas assez de toute leur vie pour rembourser leur outil de travail.

Jean-Claude Balbot [2] : Quand on s'est installés dans les années 1970, on nous a présenté la machine comme pouvant nous émanciper du labeur. On nous parlait du temps dégagé, de l'égalité entre les femmes et les hommes, etc. Tout le monde était enthousiaste. On ne voyait pas, alors, le processus qui vient avec la machine. Une fois qu'on a un tracteur, il faut agrandir l'entrée des champs, puis la taille des champs. On coupe des arbres. On rachète la ferme du voisin. Comme il y a moins de voisins, et moins de monde dans les champs, on doit faire le travail de désherbage avec des pesticides. Il faut acheter un épandeur. Puis s'agrandir encore pour rentabiliser ce nouvel investissement. On doit s'endetter, encore et encore. On s'est laissés aspirer par la promesse d'une puissance sans cesse augmentée et cette croyance que, dans l'abondance, plus personne ne serait malheureux. Mais au fur et à mesure, l'autonomie s'efface. On n'a plus la capacité de réparer. De comprendre. De faire soi-même. Au final, c'est une contrainte qui pèse sur nos existences et nous condamne à la solitude. Car plus il y a de machines, moins il y a de gens.

HP : Et cela continue encore aujourd'hui. On est dans une nouvelle phase d'industrialisation avec l'arrivée de la robotique et du numérique. Ces nouvelles technologies s'appuient, comme les plus anciennes, sur une idéologie de la superpuissance, de l'artificialisation de la vie, du contrôle de la nature. Une des conséquences c'est que les paysans subordonnent leur capacité de production au bon vouloir d'institutions de plus en plus éloignées de leurs capacités d'intervention : les géants du numérique par exemple. Ou les ingénieurs des entreprises qui fabriquent leurs outils connectés.

Vous dites que la machine agricole est « un impensé politique ». C'est-à-dire ?

HP : Contrairement à la question de l'accès au foncier, des circuits de vente ou des pesticides, la machine en tant que telle et la place qu'on lui accorde n'ont jamais été réfléchies au sein des syndicats et autres groupements agricoles. Cela a été vaguement pensé à propos des robots de traite dans les années 2000, mais les discussions étaient très clivantes, et elles n'ont pas été approfondies. Pour nous, il est temps de s'y intéresser, et de contester la nouvelle étape de l'industrialisation que constitue « l'agriculture 4.0 ». Car, aujourd'hui comme hier, la technologie sert de levier pour installer un certain modèle. Et ce modèle, c'est une agriculture avec toujours moins de paysans. On passerait de 400 000 à 250 000 agriculteurs d'ici dix ans, pieds et poings liés à l'agro-industrie. Mais personne ne semble voir le lien entre l'arrivée des robots et la disparition de toujours plus de paysans.

« Non, tout le monde ne peut pas changer son mode de consommation »

J-CB : Rares sont ceux qui font la critique du machinisme et de sa puissance. Prenons le problème des algues vertes en Bretagne : il est apparu en même temps que le remembrement [réunion de plusieurs parcelles en une seule,ndlr] avec l'arrachage de centaines kilomètres de haies et de talus. Mais qui fait le lien entre la puissance qui a été nécessaire à ces destructions puis à l'exploitation de la terre et les dégâts causés par les algues vertes ? Les machines sont pourtant au cœur du désastre.

Autre point central abordé dans votre ouvrage : un regard (très) critique sur les modèles agricoles alternatifs, agriculture paysanne et agriculture bio notamment. Pour vous, ce sont des alternatives indispensables mais inoffensives. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

J-CB : Nos alternatives ne sont pas un danger pour l'agro-industrie. C'est un constat. Je pratique l'agriculture bio depuis 40 ans ; or il n'y a pas eu un jour au cours de ces 40 années sans que l'utilisation de pesticides ne progresse. On peut aussi prendre l'exemple de Terre de liens, un projet puissant visant à lutter contre la disparition des fermes et des terres agricoles mais qui a sauvé en 20 ans l'équivalent de ce qui disparaît chaque semaine. C'est aussi le cas des Amap (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), autre mouvement indispensable mais qui a été sans aucun effet sur l'extension du pouvoir de la grande distribution. Nous sommes donc bien obligés de constater que nous avons échoué. Nos pratiques n'ont pas fait tâche d'huile. Le bateau de l'agriculture industrielle n'a pas dévié d'un pouce de son cap. Pire, il investit les espaces de niche qui ont été construits par les alternatives, la bio par exemple.

HP : On plafonne sociologiquement. Nos alternatives s'adressent toujours à la même catégorie de personnes, à savoir des gens qui sont déjà très privilégiés. C'est un autre aspect sur lequel nous nous sommes interrogés pour écrire notre manifeste. Pourquoi ces plafonds de verre ? L'une de nos hypothèses c'est que nous nous sommes concentrés sur la construction d'une offre en négligeant la demande. L'énergie déployée pour faire vivre nos projets nous a éloignés de notre projet politique émancipateur collectif. Nous nous sommes retrouvés à transformer nos initiatives en projets commerciaux et avons construit des stratégies de marché. Nous avons imaginé que nous allions ainsi remplacer l'alimentation agro-industrielle. Mais on ne peut pas attaquer une logique de marché par une autre logique de marché. On peut parler d'un aveuglement collectif passager.

Comment proposez-vous de sortir de cet aveuglement ?

HP : Une des clés pour s'en sortir, c'est de s'interroger sur la demande et pas seulement sur l'offre. Il faut bien se rendre compte que la demande alimentaire est structurée socialement dans notre pays. Non, tout le monde ne peut pas changer son mode de consommation. On ne peut pas se contenter de renvoyer les gens à leur responsabilité individuelle. On ne peut pas se contenter de leur dire « Aidez-nous à faire vivre l'agriculture paysanne », ou bien « Traversez la rue pour aller à la Biocoop et venez prendre des cours de cuisine ». Cela escamote la question fondamentale qui est que certains d'entre nous n'ont que quelques euros par jour pour manger. C'est une injustice sociale à laquelle il faut s'attaquer. Il n'y aura pas de changement de modèle agricole sans coup d'arrêt à la paupérisation de dizaines de millions de citoyens.

J-CB : Les aspirations sont les mêmes pour tout le monde. Personne ne se lève le matin avec l'envie de donner des pesticides à manger à ses enfants. 26 millions de français ne mangent pas comme ils aimeraient. Il faut partir de là pour réfléchir ensemble. L'industrie sépare les tâches et divise le travail. Elle est structurée ainsi. L'agriculture n'y échappe pas. On a été séparés les uns des autres ; les agriculteurs d'un côté, les consommateurs de l'autre. Il faut sortir de ça, et décider ensemble d'un lieu où l'on pourra échanger, discuter, formuler un désir de nourriture et s'accorder sur les moyens de sa production. On formerait ainsi des « parlements de l'alimentation ». La démocratie dans l'alimentation est le seul moyen à notre

portée pour réformer le système. Cela nous oblige à sortir de nos cercles attendus d'interlocuteurs, et à ne pas vouloir à tout prix éviter le conflit.

Votre objectif, c'est d'installer un million de paysans d'ici dix ans. Comment ? Les « parlements de l'alimentation » évoqués plus haut suffiront-ils ?

HP : Installer un million de paysans d'ici dix ans, cela relève d'une urgence absolue pour une société menacée par des débâcles aussi bien économiques et alimentaires qu'écologiques, sanitaires et sociales. Sur une agglomération comme Grenoble, qui compte 400 000 habitants, il faudrait 20 000 maraîchers. Il va falloir les équiper. Sinon, on sera encore obligés de s'adresser à l'industrie. L'alimentation doit procéder des communs, mais les outils pour la produire également. Là encore, ce sont les usagers qui doivent s'organiser, discuter arbitrer. Cela pourrait donner des parlements technologiques qui permettraient de revoir la place des paysans dans la conception des machines. On pourrait concevoir des outils adaptés à tel ou tel bassin de production.

« L'ambiance générale entre paysans est détestable. Il faut que l'on en sorte »

À l'Atelier paysan, nous proposons de l'autoconstruction mais aussi de l'autoconception. Les ingénieurs arrivent à la fin du processus, pour faire un dessin, une fois que la machine est conçue. La tendance actuelle est inverse. On rencontre un problème, on s'adresse aux ingénieurs pour qu'ils trouvent une solution. Et on peut avoir la même façon de faire en *low tech*... Il faut y être très attentifs. Le contexte dans lequel une machine est conçue est fondamental. Les *low tech*, en elles-mêmes, ne sont pas une solution. Ce ne sont pas elles qui induiront une quelconque justice sociale. La preuve : on peut y avoir recours pour produire des baies de goji à 50 euros le kilo.

Vous invitez aussi les milieux écolos à ne pas « tomber » sur les agriculteurs conventionnels, à essayer de comprendre ce qui est leur est arrivé plutôt que de les condamner par avance moralement. Pourquoi cette invitation ?

HP : Le discours typique des classes moyennes urbaines ou néorurales qui dénoncent les conséquences du productivisme, sans en reconnaître les racines socio-politiques, nourrit le sentiment de dévalorisation. À notre sens, cela pousse les agriculteurs à s'identifier à ce qui les détruit : les pesticides, les grosses machines, les leaders syndicaux nationaux. Nous devrions faire plus de propositions politiques pour que l'on s'en sorte collectivement. Prenons l'exemple des néonicotinoïdes. Tout le monde s'est insurgé contre leur ré-autorisation. Nous sommes tous d'accord pour en sortir. Mais qui a parlé de la fin des quotas sur le sucre intervenue en octobre 2017 et qui mettent les producteurs de sucre en très grande difficulté ? Nous ne pouvons pas rester dans ce schéma de « chacun fait sa part », c'est une lecture libérale des choses qui fait que l'on oublie de peser sur les politiques économiques dont on a besoin.

J-CB : Certains d'entre nous se posent en donneurs de leçons face à des gens à qui on n'a pas demandé quoi que ce soit. Pour produire 10 000 litres de lait par vache et par an [ce qui est un résultat classique en conventionnel, ndlr], il faut de la précision, des savoir-faire. C'est une certaine forme de performance que l'on ne peut pas balayer avec mépris. Il y a beaucoup trop de jugements, et la conviction que, en tant que bio, on est à l'avant-garde de quelque chose. En face, les conventionnels disent : « Vous nous avez obligés à produire comme ça, ne venez pas nous dire ce qu'on a à faire ». Il y a beaucoup d'arrogance dans la conviction que l'on

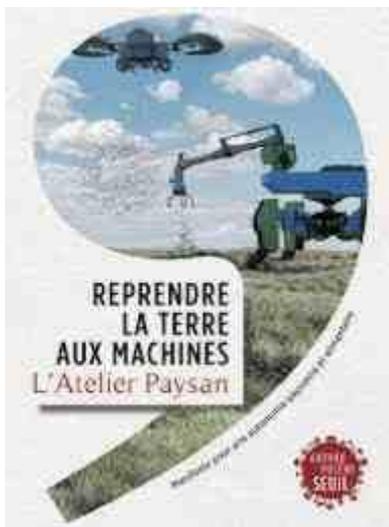
détient LA vérité. Au final, cela donne une escalade identitaire terrifiante. L'ambiance générale entre paysans est détestable. Il faut que l'on en sorte.

HP : On retrouve ici la machine comme marqueur identitaire. Je fais partie de telle famille parce que j'utilise une grelinette [fourche à plusieurs dents et deux manches, ndlr] et moi je fais partie de telle autre parce que j'ai un gros tracteur. Et je caricature à peine.

J-CB : Pointer du doigt les agriculteurs, c'est largement insuffisant d'un point de vue stratégique et politique. Cela ne semble pas correspondre à nos valeurs. On ne peut pas faire porter la responsabilité du capitalisme et de ses ravages au bout de la chaîne, à savoir les agriculteurs.

Propos recueillis par Nolwenn Weiler

Photo : © [L'Atelier paysan](#)



Reprendre la terre aux machines, manifeste pour une autonomie paysanne et alimentaire. Par l'Atelier paysan. Éditions du Seuil, « collection Anthropocène ». 20 euros.

Notes

[1] Hugo Persillet est animateur-formateur à l'Atelier Paysan. Il a coordonné la rédaction de *Reprendre la terre aux machines*, ouvrage collectif paru en 2021 aux éditions du Seuil.

[2] Jean-Claude Balbot est éleveur dans le Finistère. Il fait partie des auteurs de *Reprendre la terre aux machines*.

CHOISIR SA C.I.V.E.

CULTURE INTERMÉDIAIRE
À VOCATION ÉNERGÉTIQUE

MAÏS

TOURNESOL

SORGHO

FOURRAGÈRES



LA MÉTHANISATION

Entreprise Française au rayonnement mondial, RAGT Semences fait bénéficier aux agriculteurs de près de **50 ans d'expérience en sélection végétale**.

Semencier **multi-espèces**, il investit chaque année **15 % de son chiffre d'affaire dans le progrès génétique**.



Ainsi, RAGT Semences sélectionne plus de **25 espèces de grandes cultures**, dont le **Maïs, le Sorgho, le Tournesol et les Fourragères**, particulièrement cultivées pour la méthanisation.

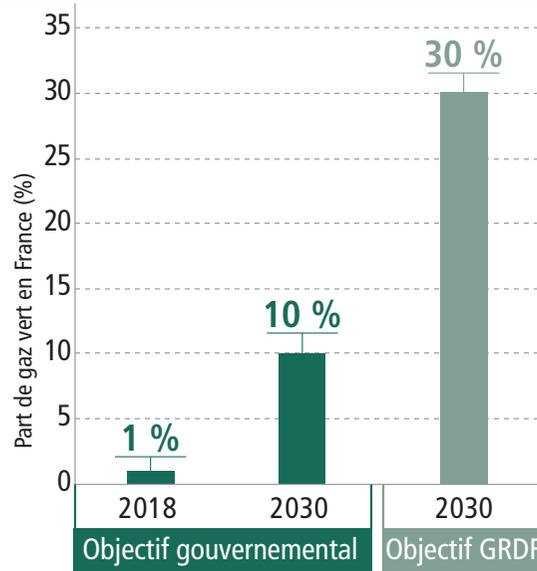
Le contexte français contraint les installations à utiliser des **cultures dérobées**, complexifiant ainsi les choix d'espèces et leur conduite culturale.

RAGT Semences met à disposition toute son expertise et ses travaux pour **conseiller les agriculteurs dans leur choix variétal** parmi les espèces les plus adaptées pour la méthanisation.

LE BIOMÉTHANE : UNE ÉNERGIE D'AVENIR

Objectifs à 2030 :

- Objectif gouvernemental : **10 %** de gaz vert en 2030
- GRDF ambitieuse **30 %**



RÉGLEMENTATION

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, les installations de méthanisation peuvent être approvisionnées par des **cultures cultivées à titre de culture principale**, dans une proportion maximale de **15 % du tonnage brut total des intrants par année civile**.

*Cultures intermédiaire à vocation énergétique

LES CIVE : UNE OPPORTUNITÉ POUR LA MÉTHANISATION

Les CIVE sont des cultures implantées entre deux cultures alimentaires. Elles sont dites d'été ou d'hiver en fonction de leur période de semis.

Les CIVE apportent :

- Un pouvoir méthanogène supérieur aux effluents d'élevage
- Un complément de l'approvisionnement
- Un équilibre de ration dans le méthaniseur

Comment choisir sa CIVE ?

L'espèce :

- Adaptée à son assolement et aux contraintes de l'exploitation
- Pour un potentiel de rendement MS optimal
- En visant une certaine rentabilité (investissement/valorisation biométhane)

La variété :

- Une précocité adaptée à l'offre climatique
- Une variété sécurisante (implantation, état sanitaire, verse...)

LES SUBTRATS

Rendement Energétique par matière première (en m³ biogaz/Tonne de matière brute)



Source Fachverband Nachwachsende Rohstoffe² (FNR) 2010 et Biogaz - Planet

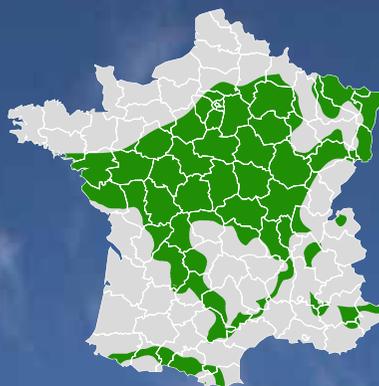
Le rendement TMS/ha atteint sera DÉTERMINANT pour le rendement biométhane de la parcelle

LES OFFRES CIVE RAGT SEMENCES ADAPTÉES À VOS RÉGIONS

ZONES FROIDES



ZONES INTERMÉDIAIRES



ZONES CHAUDES



Offre variétale RAGT Semences | Plage de semis optimale

CIVE D'ÉTÉ

MAÏS Optimum de récolte à 30-35 % de MS

RGT DUXXBURY (ind. 150)	jusqu'au 10 juillet
RGT NORWIXX (ind. 165)	jusqu'au 10 juillet
RGT OXXGOOD (ind. 170)	jusqu'au 1 ^{er} juillet
RGT MIXXTURE (ind. 185)	jusqu'au 1 ^{er} juillet

SORGHO Optimum de récolte à 27 à 35 % de MS

RGT AMIGGO	jusqu'au 1 ^{er} juillet
RGT SWINGG	jusqu'au 1 ^{er} juillet

TOURNESOL Optimum de récolte à 28 % MS - Capitule jaune

RGT BELLUS	jusqu'au 15 juillet
RGT AXELL	jusqu'au 5 juillet

CIVE D'HIVER

FOURRAGÈRES

RGT STOX PROTÉINE 1*	Du 1 ^{er} août au 15 septembre
RGT STOX METEIL CÉRÉALES**	Du 15 septembre au 20 octobre
RGT PULSE RGI Alt 2n	Du 15 août au 30 octobre

*RGT STOX PROTÉINE 1 Ray-grass d'Italie alternatif 2n + Trèfle incarnat + Trèfle de micheli

**RGT STOX METEIL CÉRÉALES Triticale + Avoine d'hiver + Vesce commune d'hiver + Pois fourrager

Offre variétale RAGT Semences | Plage de semis optimale

CIVE D'ÉTÉ

MAÏS Optimum de récolte à 30-35 % de MS

RGT DUXXBURY (ind. 150)	jusqu'au 15 juillet
RGT OXXGOOD (ind. 170)	jusqu'au 10 juillet
RGT MIXXTURE (ind. 185)	jusqu'au 10 juillet
Gamme S0 RAGT Semences	jusqu'au 5 juillet

SORGHO Optimum de récolte à 27 à 35 % de MS

RGT AMIGGO	jusqu'au 15 juillet
RGT SWINGG	jusqu'au 1 ^{er} juillet

TOURNESOL Optimum de récolte à 28 % MS - Capitule jaune

RGT AXELL	jusqu'au 10 juillet
RGT BELLUS	jusqu'au 20 juillet

CIVE D'HIVER

FOURRAGÈRES

RGT STOX PROTÉINE 1*	Du 15 août au 30 septembre
RGT STOX METEIL CÉRÉALES**	Du 31 septembre au 31 octobre
RGT PULSE RGI Alt 2n	Du 1 ^{er} septembre au 15 novembre

Offre variétale RAGT Semences | Plage de semis optimale

CIVE D'ÉTÉ

MAÏS Optimum de récolte à 30-35 % de MS

Gamme S0 RAGT Semences	jusqu'au 15 juillet
Gamme S1 RAGT Semences	jusqu'au 5 juillet

SORGHO Optimum de récolte à 27 à 35 % de MS

RGT AMIGGO	jusqu'au 15 juillet
RGT SWINGG	jusqu'au 5 juillet

TOURNESOL Optimum de récolte à 28 % MS - Capitule jaune

RGT AXELL	jusqu'au 15 juillet
RGT FILLIPS	jusqu'au 10 juillet
RGT LLUIS	jusqu'au 5 juillet

CIVE D'HIVER

FOURRAGÈRES

RGT STOX PROTÉINE 1*	Du 1 ^{er} septembre au 15 octobre
RGT STOX METEIL CÉRÉALES**	Du 1 ^{er} octobre au 15 novembre
RGT PULSE RGI Alt 2n	Du 15 septembre au 15 novembre

À CHAQUE ESPÈCE SES ATOUTS



LE MAÏS : POUVOIR MÉTHANOGENÈ ÈLEVÈ ET FACILITÈ DE STOCKAGE

- Culture au pouvoir méthanogène des plus élevés
- Son implantation et sa fin de cycle sont plus sécurisants que la plupart des CIVE d'été
- Sa mise en culture et son stockage en silo sont maîtrisés par les agriculteurs.
- Sa réussite en interculture est très largement dépendante de la disponibilité en eau

le + MAÏS

Culture de base en méthanisation en Europe notamment en Allemagne pour sa productivité de biogaz et sa rentabilité. Facile à intégrer dans les rations du méthaniseur.

• CONSEILS EXPERT

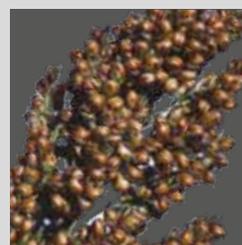
Rendement biométhane/potentiel de rendement t/MS

Rendement net	8 t MS/ha	12 t MS/ha	14 t MS/ha
Production biométhane m ³ /ha	2 600	3 900	4 550

(Maïs à 32 % de MS)

- Augmenter la finesse de hachage à la récolte permet d'augmenter le rendement biométhane (6-7 mm + éclateur de grain)

- DSC densité semis conseillée : 100-110 000 grs/ha



LE SORGHO : UNE CULTURE SÈCURITAIRE ET ÈCONOMIQUE

- Les variétés spécifiques biomasse telle que AMIGGO permettent d'obtenir une forte productivité biomasse en un temps record.
- Le faible besoin en intrant permet aussi d'obtenir une source énergétique économique.
- Son pouvoir méthanogène est proche de celui du maïs.

le + SORGHO

Culture tolérante au stress hydrique, le sorgho sécurisera la production de matière organique pour une CIVE estivale notamment en saison très sèche.

• CONSEILS EXPERT

- Stade de récolte optimal : de 27 % à 35 % de MS
- Stade repère :
 - Ensilage : Grain pâteux
 - Biomasse : Dessèchement des premières feuilles à la base des tiges

- DSC densité semis conseillée : 220 000 grs/ha



LE TOURNESOL : L'ATOUT AGRO-ENVIRONNEMENTAL

- Peu exigeante en intrants, cette culture valorise tous les types de sols et s'adapte aux conditions sèches, primordial pour une CIVE d'été
- Le tournesol n'épuise pas les sols : les besoins en azote sont faibles et le système racinaire en pivot améliore la structure des sols
- Le potentiel de rendement par hectare reste limité mais le pouvoir méthanogène est élevé

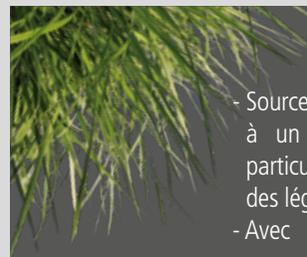
le + TOURNESOL

Assure une excellente tête de rotation pour la culture principale.

• CONSEILS EXPERT

- Stade de récolte optimal : 28 % de MS
- Stade repère : capitule jaune - env. 30 jours après floraison

- DSC densité semis conseillée : 65-75 000 grs/ha



LES FOURRAGÈRES : DES ATOUTS AGRONOMIQUES ET ÈCONOMIQUES

- Source d'énergie économique grâce à un faible besoin en intrant, en particulier pour les mélanges contenant des légumineuses (fixation de l'azote).
- S'intègrent facilement dans la rotation après une culture de printemps
- Avec un cycle de culture hivernal, l'irrigation n'est pas nécessaire et le rendement sécurisé.
- (tournesol, maïs...).

le + FOURRAGÈRES

En couvrant le sol pendant l'hiver, elles apportent tous les bénéfices agronomiques d'un couvert végétal : limitent l'érosion, piègent les nitrates, améliorent la structure du sol...

• CONSEILS EXPERT

- Privilégier la récolte en ensilage qui apporte un plus pour la méthanisation (la première hydrolyse se fait dans le silo)
- Viser 30 % de MS pour une bonne conservation
- Eviter le préfanage pour optimiser les coûts

• DOSE DE SEMIS

RGT STOX PROTÈINE 1 / PULSE = 25 kg/ha
RGT STOX METEIL CÈRÈALES = 125 kg/ha



www.ragt-semences.fr

RAGT Semences • Rue Emile Singla • 12000 Rodez
RCS Rodez 431 899 756 • SAS au capital de 43 475 010 €

Les données techniques fournies dans ce document sont issues de tests réalisés par RAGT Semences et peuvent varier en fonction des conditions agronomiques et climatiques ainsi que des techniques culturales spécifiques. A cet égard les distributeurs conseillent les utilisateurs finaux sur l'utilisation du produit et peuvent leur apporter toute préconisation utile. La responsabilité de RAGT Semences ne saurait être recherchée sur d'autres fondements que ceux de la pureté spécifique, de la faculté germinative et de l'état sanitaire des semences.
Crédits photo : photothèque RAGT Semences. 06/2018